

PLUi : ouverture de la concertation

Sept mois après son approbation le 7 juillet 2025, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Paris Terres d'Envol fait l'objet de ses premières évolutions. L'établissement public territorial (EPT) lance une concertation préalable portant sur deux procédures distinctes : la modification n° 1 du PLUi et la modification simplifiée n° 1 du PLUi.

• Pourquoi ces modifications ?

Le PLUi constitue le document de référence en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ces premières modifications visent à adapter le document aux besoins identifiés depuis son entrée en vigueur, qu'il s'agisse d'ajustements techniques ou de réponses à des évolutions réglementaires.

• Comment participer ?

Une page dédiée aux évolutions du PLUi a été créée sur le site internet de Paris Terres d'Envol. Vous y trouverez l'ensemble des informations relatives aux modifications en cours, les documents de présentation et les modalités de participation à la concertation.

Consultez la page [« Les évolutions du PLUi »](#)

Cette concertation permet à chaque habitant, association ou acteur économique de s'informer et de faire connaître son avis sur les évolutions envisagées. Vos contributions enrichiront la réflexion collective et participeront à l'élaboration d'un PLUi adapté aux enjeux du territoire.

Pour tout renseignement sur les évolutions et l'actualité du PLUi, vous pouvez contacter le service planification urbaine à cette adresse : planification@paristde.fr (planification[at]paristde[dot]fr)

La Ville de Sevran vous encourage à prendre connaissance des dossiers et à participer activement à cette démarche citoyenne.

Urbanisme

La mission de la Direction de l'urbanisme est d'être un outil technique œuvrant aux transformations urbaines en partenariat avec les institutions et ce, dans de nombreux domaines.

Opération de renouvellement Urbain, devenir et valorisation des terrains en friches, transports et axes de circulation, politique de localisation des équipements publics : ces projets sont réalisés en lien fort avec les habitants et les partenaires de la commune.

Créée en Janvier 2002, la Direction de l'urbanisme est composée de 5 chefs de projets, en charge chacun(e) d'un territoire ou d'une thématique sur la ville.

L'EPT adopte son premier PLUi

Le 7 juillet 2025 dernier, après quatre années de travail, de réflexion et de concertation, Paris Terres d'Envol a approuvé, en Conseil de territoire, son premier **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**. Un document d'urbanisme unique et commun aux huit villes qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols dans les dix à quinze prochaines années.

Effectif dès le mois d'août, il remplacera les PLU communaux. Afin de faciliter la consultation de son règlement, une **carte interactive sera bientôt disponible** sur le site de Paris Terres d'Envol, vous donnera accès aux règles d'urbanisme qui s'appliquent à chaque parcelle. Pour tout complément d'information, vous pourrez prendre contact avec le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la commune où se situe votre bien.

Un PLUi articulé avec le projet de Ville de Sevran

Pour Sevran, le PLUi a permis de revendiquer des principes d'urbanisme forts visant à maîtriser le développement de la Ville selon 4 axes :

- Renforcer le patrimoine naturel, environnemental, paysager et agricole de la Ville.
Augmentation de la surface classée en zone naturelle (terrains de la Marine, terrains Kennedy, Plaine Montceleux), soit 13 hectares supplémentaires.
- Préserver le tissu pavillonnaire qui fait partie de l'identité urbaine historique de Sevran
Limitation des emprises au sol et des hauteurs pour les projets de construction, renforcement des espaces de pleine terre.
- Réaliser les grands projets porteurs de la revitalisation urbaine et économique de Sevran
Aménagement et rénovation urbaine des quartiers du nord de la Ville (Beaudottes, Mandela-Gare, Terre d'eaux), du centre-ville et des entrées de ville.
- Affirmer le service public et renforcer les équipements publics
Préserver du foncier pour développer des projets d'équipements (groupe scolaire à la place du Carrefour Market Westinghouse, pôle solidarité allée Richelieu, ateliers Constantin avec vocation à définir)

Plus d'infos : [Pluriel](#)

Pour consulter toutes les [pièces administratives](#)

Création de la ZAC Sevran Terre d'avenir sur le territoire de la commune de Sevran

Le dossier de création de la ZAC de Sevran Terre d'Avenir, l'étude d'impact, les avis émis sur ce dossier, le bilan de la concertation légale ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de Grand Paris Aménagement sont mis à disposition du public.

Cette étape importante du projet vise à recueillir les observations du public.

Ces documents seront disponibles du 6 novembre au 7 décembre 2019 dans les lieux suivants et aux horaires publics de ces derniers, en format papier :

- Mairie de Sevran, service urbanisme, 28 Avenue du Général Leclerc, 93270 Sevran - Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; Jeudi et samedi de 8h30 à 12h
- Préfecture de Seine-Saint-Denis, 1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny Cedex ; du lundi au vendredi de 9h à 18h
- Grand Paris Aménagement, Parc Pont de Flandres - Bât 033 - 11 rue de Cambrai - 75019 Paris ; du lundi au vendredi de 9h à 19h

Vous avez également, la possibilité de consulter en ligne les éléments du dossier :

- De Grand Paris Aménagement : <http://www.grandparisamenagement.fr/>
- De la Préfecture de Seine-Saint-Denis : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/>
- Du projet : <https://www.sevran-centre-montceleux.fr/>
- Soit sur un registre électronique accessible sur le site internet dédié au projet : <http://zac-sevrancentre-montceleux.participationduplic.net>

A la suite de cette participation du public par voie électronique, le Préfet de la Seine Saint-Denis pourra prendre un arrêté de création de la ZAC Sevran Terre d'Avenir.

Sommaire général

[Avis d'affichage ZAC Sevran Terre d'Avenir](#) (.pdf - 186.33 Ko)

Avis

[Avis du conseil municipal sur le dossier de création de la ZAC](#) (.pdf - 221.94 Ko)

[Avis de la Ville de Sevran sur la zone d'aménagement concerté Sevran Terre d'Avenir](#) (.pdf - 362.77 Ko)

[Délibération du conseil du Territoire sur le dossier de création de la ZAC Sevran Terre d'Avenir-Moncelleux](#) (.pdf - 188.96 Ko)

[Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur le projet d'aménagement](#) (.pdf - 1.11 Mo)

Bilan de la concertation

[Bilan de la concertation](#) (.pdf - 2.93 Mo)

Annexes :

[sta1_bilan_concertation-annexe1-ca_23_dec_2016_epapdf-delib_2016-ca-20.pdf](#) (.pdf - 818.79 Ko)
[sta1_bilan_concertation-annexe2-cm_13_dec_2016_sev-delib_modalites_concertation.pdf](#) (.pdf - 132.81 Ko)
[sta1_bilan_concertation-annexe3-comptes-rendus_des_temps_forts.pdf](#) (.pdf - 886.53 Ko)
[sta1_bilan_concertation-annexe4-questions_publiques_rapport_statistiques_sevran.pdf](#) (.pdf - 420.4 Ko)
[sta1_bilan_concertation-annexe5-charte_graphique_concertation.pdf](#) (.pdf - 2.29 Mo)
[sta1_bilan_concertation-annexe6-grandes_etapes_en_images.pdf](#) (.pdf - 3.33 Mo)

Création de dossier

[sta1_190311_0-0-pg.pdf](#) (.pdf - 388.17 Ko)
[sta1_190311_0-piaces_du_dossier.pdf](#) (.pdf - 119.28 Ko)

Rapport de présentation

[sta1_190311_1-0-rapport_de_presentation_pg.pdf](#) (.pdf - 388.48 Ko)
[sta1_190311_1-1-rapport_de_presentation.pdf](#) (.pdf - 9.85 Mo)
[sta1_190311_1-2-rapport_de_presentation_4c.pdf](#) (.pdf - 335.73 Ko)

Plan de situation

[sta1_190311_2-0-plan_de_situation_pg.pdf](#) (.pdf - 388.02 Ko)
[sta1_190311_2-1-plan_situ_a3_50000.pdf](#) (.pdf - 2.26 Mo)
[sta1_190311_2-2-plan_de_situation_4c.pdf](#) (.pdf - 335.42 Ko)

Plan de délimitation du périmètre

[sta1_190311_3-0-perimetre_pg.pdf](#) (.pdf - 388.47 Ko)
[sta1_190311_3-1-perimetre.pdf](#) (.pdf - 1.89 Mo)
[sta1_190311_3-2-perimetre_4c.pdf](#) (.pdf - 335.67 Ko)

Etude d'impact

[sta1_190311_4-0-etude_dimpact_pg.pdf](#) (.pdf - 657.48 Ko)
[sta1_190311_4-1-etude_dimpact-a-rnt.pdf](#) (.pdf - 5.31 Mo)
[sta1_190311_4-1-etude_dimpact-b-eie-comresse.pdf](#) (.pdf - 24.23 Mo)
[sta1_190311_4-1-etude_dimpact-c-justification_et_projet.pdf](#) (.pdf - 6.63 Mo)
[sta1_190311_4-1-etude_dimpact-d-impacts_mesures.pdf](#) (.pdf - 10.98 Mo)
[sta1_190311_4-1-etude_dimpact-e-sante.pdf](#) (.pdf - 920.98 Ko)
[sta1_190311_4-1-etude_dimpact-f-auteurs.pdf](#) (.pdf - 230.84 Ko)
[sta1_190311_4-1-etude_dimpact-g-methodes.pdf](#) (.pdf - 2.27 Mo)
[sta1_190311_4-2-etude_dimpact_4c.pdf](#) (.pdf - 336.95 Ko)

Etudes techniques

[sta1_150512_h4_etude_energie_sevran.pdf](#) (.pdf - 3.6 Mo)
[sta1_151113_atm_cadrage_hydro.pdf](#) (.pdf - 16.91 Mo)
[sta1_161109_burgeao_pollution_historique.pdf](#) (.pdf - 12.68 Mo)
[sta1_161110_cerema_faisabilite_lac.pdf](#) (.pdf - 15.32 Mo)
[sta1_161125_cerema_note_impact_lac_sur_gypse.pdf](#) (.pdf - 235.29 Ko)
[sta1_170703_cerema_faisabilite_lac_etude_complementaire.pdf](#) (.pdf - 2.65 Mo)
[sta1_171127_geonord_etude_pedologique_zones_humides.pdf](#) (.pdf - 4.83 Mo)
[sta1_180109_soberco_acoustique_etat_initial.pdf](#) (.pdf - 2.29 Mo)
[sta1_180109_soberco_acoustique_projet.pdf](#) (.pdf - 2.18 Mo)
[sta1_180109_soberco_sevran_air_ei.pdf](#) (.pdf - 3.03 Mo)

[sta1_180109_soberco_sevran_air_projet.pdf](#) (.pdf - 1.69 Mo)
[sta1_180221_oge_amo_biodiveriste_sevran.pdf](#) (.pdf - 14.17 Mo)
[sta1_181114_ceryx_ts_etude_circulation.pdf](#) (.pdf - 6.64 Mo)
[sta1_190204_confluences_etat_inital-zones_humides.pdf](#) (.pdf - 7.65 Mo)

Taxe d'aménagement

[sta1_190311_5-0-taxe_damenagement_pg.pdf](#) (.pdf - 255.55 Ko)
[sta1_190311_5-1-taxe_damenagement.pdf](#) (.pdf - 189.75 Ko)
[sta1_190311_5-2-taxe_damenagement_4c.pdf](#) (.pdf - 204.26 Ko)

Mode de réalisation

[sta1_190311_6-0-mode_de_realisation_pg.pdf](#) (.pdf - 253.92 Ko)
[sta1_190311_6-1-mode_de_realisation.pdf](#) (.pdf - 184.25 Ko)
[sta1_190311_6-2-mode_de_realisation_4c.pdf](#) (.pdf - 202.38 Ko)

Documents administratifs

[sta1_190311_7-0-documents_administratifs_pg.pdf](#) (.pdf - 253.57 Ko)
[sta1_190311_7-1-0-liste_des_documents_administratifs.pdf](#) (.pdf - 117.83 Ko)
[sta1_190311_7-1-1a-ca_10_oct_2016_epapdf-dclib_2016-ca-18.pdf](#) (.pdf - 328.77 Ko)
[sta1_190311_7-1-1b-ca_23_dec_2016_epapdf-dclib_2016-ca-20.pdf](#) (.pdf - 818.79 Ko)
[sta1_190311_7-1-2a_cm_sevran_deliberation_01-approbation_schema_directeur.pdf](#) (.pdf - 948.19 Ko)
[sta1_190311_7-1-2b-cm_sevran_deliberation_02_approbation_traite_partenariat.pdf](#) (.pdf - 1.09 Mo)
[sta1_190311_7-1-3-schema_directeur_lin_2016.pdf-compresse.pdf](#) (.pdf - 10.65 Mo)
[sta1_190311_7-2-documents_administratifs_4c.pdf](#) (.pdf - 202.18 Ko)

Réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale daté du 20 Juillet 2019

[sta1_20191014_memoireenreponse_vf.pdf](#) (.pdf - 6.93 Mo)
Publié le 05 février 2026